REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER MODERNE













Administratifs et techniques : calendrier, horaires, programme & adresses

Lundi 06 octobre À 00h00	Parution du règlement et ouverture des engagements	Sur le site officiel : https://www.rallyehivernaldudevoluy.com/
Lundi 24 novembre À 23H59	Clôture des engagements, le cachet de la poste faisant foi.	
Samedi 29 novembre Courant de journée	Parution du Road-Book	Une version imprimable sera mise en ligne sur le site officiel le même jour.
Dimanche 30 novembre de 8h00 à 17h30	Reconnaissances et distribution des road-book	Restaurant « les Copains » La Joue du Loup
Jeudi 4 décembre de 8h00 à 17h30 Vendredi 5 décembre	Reconnaissances et distribution des road-book	Restaurant « les Copains » La Joue du Loup Aux vérifs admin.,
de 9h00 à 12h00	des Foud-Book	Superdévoluy, Maison d'Accueil
Vendredi 5 décembre de 9h00 à 20h00	Vérifications Administratives	Superdévoluy, Maison d'Accueil
Vendredi 5 décembre de 9h15 à 20h15	Vérifications Techniques Des convocations par tranche horaire seront attribuées (avec une priorité au matin pour les participants à la base d'essai).	Superdévoluy, Parking Couvert
Vendredi 5 décembre 20h00	1 ^{ère} réunion du collège des C.S	La Joue du Loup, Office de tourisme
Vendredi 5 décembre 21h00	Publication de la liste des équipages admis au départ	SPORTITY
Vendredi 5 décembre 21h30	Publication des ordres et heures de départ	SPORTITY
Samedi 6 décembre 8h00	2eme réunion des commissaires sportifs	La Joue du Loup, Office de tourisme
Samedi 6 décembre <mark>22h30</mark>	Publication des résultats de la 1ère étape & ordres/heures de départ de la 2ème étape	SPORTITY
Dimanche 7 décembre 30' après l'arrivée du dernier concurrent	Publication des résultats du rallye	SPORTITY
Dimanche 7 décembre à l'arrivée du rallye	Podium & Remise des Prix	La Joue du Loup, Esplanade du Berger, Front de neige

Reconnaissances: calendrier, spéciales & horaires

	ES 2/3 : La Bachassette ES 5/8 : Les Gillardes ES 6/9 : Mère Eglise	De 8h00 à 18h00
Dimanche 30 novembre	ES 1 : Agnières en Dévoluy	De 8h00 à 13h00
Jeudi 4 décembre	ES 4 : St Disdier	De 13h30 à 18h00
	ES 7/10 : St Etienne en Dévoluy	De 8h00 à 15h00
	Base d'essais : Col du Noyer	De 15h30 à 18h00

	Base d'essais : Col du Noyer	De 10h00 à 12h00
	ES 7/10 : St Etienne en Dévoluy	De 8h00 à 9h30
3 3.1.2.2.3	ES 4 : St Disdier	De 13h30 à 18h00
Vendredi 5 décembre	ES 1. Agineres en Devoluy	De 61100 a 131100
	ES 6/9 : Mère Eglise ES 1 : Agnières en Dévoluy	De 8h00 à 13h00
	ES 2/3 : La Bachassette ES 5/8 : Les Gillardes	De 8h00 à 18h00

Mise en place et courses : calendrier, horaires, programme & adresses

Vendredi 5 décembre De 13h à 18h30	Base d'essais (Shakedown) 4 passages autorisés	Col du Noyer
Vendredi 5 décembre Dès 9h30	Mise en place du parc de départ	
Samedi 6 décembre		
Dès 10h21, 1ère VHC	Départ de la 1ère étape	
Samedi 6 décembre		La Joue du Loup, Esplanade du
Dès 19h48, 1ère VHC	Arrivée de la 1ère étape	Berger, Front de neige
Dimanche 7 décembre		
Dès 6h44, 1ère VHC	Départ de la 2ème étape	
Dimanche 7 décembre Dès 15h03, 1ère VHRS	Arrivée du Rallye	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes (organisateur administratif) organise, avec le concours du Dévoluy Rallye Team (organisateur technique), des communes du Dévoluy, du Buëch et du Sud Isère, des commissaires et des Officiels de la Ligue Provence Alpes Côte-d'Azur et des Ligues voisines le :

10ème RALLYE NATIONAL HIVERNAL DU DEVOLUY (à participation étrangère autorisée-PEA)

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le $N^{\circ}64$ en date du 29 /08/2025 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organiser $N^{\circ}680$ en date du 16 / 09 / 2025. Comité d'organisation :

Co-Présidents -> Philippe PATRAS - Président de DEVOLUY RALLYE TEAM

Jean-Jacques MARCELLIN - Président de l'ASA des ALPES

Et les membres du DEVOLUY RALLYE TEAM

Secrétariat du Rallye : DEVOLUY RALLYE TEAM -> Céline LEVASSEUR, 12 route de la Garcine «

L'Adroit » 05250 LE DEVOLUY

Site internet officiel du Rallye : www.rallyehivernaldudevoluy.fr

Contact mail: rallyehivernaldudevoluy@gmail.com

Organisateur Technique : DEVOLUY RALLYE TEAM - Chez Philippe PATRAS, 12 Route de la Garcine

« L'Adroit » 05250 LE DEVOLUY

Permanence pendant le rallye : PC course « Salle d'animation » derrière l'Office du Tourisme de la Joue Du loup.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P OFFICIELS		
Observateur FFSA	Ivan PRISTCHEPA	Licence 205325
Autorité		
	Thierry HAMONIC	Licence 31600
Président du Collège des Commissaires Sportifs		
	Louis-Jean VILLARD	Licence 12774
Membres du Collège	Norbert BIAGIONI	Licence 25075
X	Hervé BESSON	Licence 15182
Secrétaire du Collège		
	Geneviève VILLARD	Licence 12778
Directeur de Course	Yannick BARDIN	Licence 46622
Directeurs de Course Adjoints	Thierry HAMONIC VHRS + BASE D'ESSAIS	Licence 31600
	Nicolas BALDI	Licence 134045
	ES 1 – 5/8 Christophe ARIOLI 2/3 - 6/9	Licence
	Carmen BELCHI Nouveau départ +ES 4 - 7/10	Licence 8747

Directeur de Course Tricolore		
	Serge DAO	Licence 23974
Directeur d'épreuves	Gilles MAGAUD	Licence 2187
-\$	ES 1/4 - 7/10	
	Jean-Luc	
	TORLIGUIAN	Licence 243435
	ES 2/3 - 6/9 Jean-Luc	
	BROCHARD	Licence
	Inter ES 2/3 - 5/8	Liocitoc
Médecin Chef		
9	Christian	Licence 185261
₩	DOMERGUE	
Commissaires techniques	Bertrand FRANCOU	Licence 4010
oommoodnoo toommqabo	Responsable	21001100 1010
	Christophe BIAGIONI	Licence 169294
	Benjamin	
<i>∑</i> (@)?	BACHASSE	Licence 207620
	+ nouveau départ	License 2500
	Lismon LAMBERT VHC	Licence 3582
Ø Q.	Luc POULAT	Licence 242810
	Daniel CASOLARI	Licence 187421
	Marc MAIANO	Licence 37395
Chargé des relations avec les concurrents	Adrien AGIER	Licence 324027
	Stéphanie RAYOT	Licence 255451
B CAG	Floréal PITARCH	Licence 2729
	Isabelle	Licence 120406
Responsable commissaires	FORESTELLO	Licence 138486
1.copolicable commissantes		
	Thierry HAMONIC	Licence 31600
Gestion Informatique Classements	PatricK	
Speakers		
<u> </u>		
	Pascal Allemand	
<u> </u>		
Juges de faits	Philippe PATRAS	Licence 251956
	Céline LEVASSEUR	Licence 251957
	Romain SIRI	Licence 195614
	Kiki PASCAL	Licence 3329
	Rémi PLAT	Licence 256261

Chargé des relations avec la presse		
	Jean BEVERAGGI	
Gestion de l'application SPORTITY	Valentine FRANCOU	Licence 372130

À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, toutes les personnes licenciées (sauf EIV, EID et EIPS) sont compétentes en tant que « Juges de faits ».

Pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou règlementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportements antisportifs, etc...

Ils devront notifier par écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P ELIGIBILITE

Le Rallye National Hivernal du Dévoluy compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 4;
- Les Challenges Rallyes Pilotes et Co-pilotes de la Ligue du Sport Automobile Sud PACA 2025.

1.3P VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications :

Rappel : des heures de convocations seront attribuées pour une meilleure fluidité. Une priorité ainsi que des créneaux seront réservé le matin pour ceux qui s'engage pour la base d'essais.

- Administratives qui auront lieu le vendredi 05 Décembre de 09h00 à 20h00 à la maison d'accueil de Superdévoluy
- Techniques qui auront lieu le vendredi 05 Décembre de 09h15 à 20h15 dans le parking couvert de Superdévoluy

Tout retard sera sanctionné financièrement :

15 min de tolérance, de 15 à 30 min 15 € & au-delà de 30 Min : 25 €

Les vérifications finales seront effectuées à la Joue du Loup le dimanche 07 décembre 2025

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 €

2P. ASSURANCES



Conforme au règlement standard F.F.S.A

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance, même porteurs de plaques ou identifications spécifiques délivrées par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leurs propriétaires.

3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Hivernal du Dévoluy doit adresser au secrétariat du rallye (le cachet de la poste faisant foi) la demande, dûment complétée,

Avant le Lundi 24 NOVEMBRE 2025 23h59

A l'adresse suivante : **DEVOLUY RALLYE TEAM**

Chez Philippe PATRAS- 12, route de la Garcine « L'Adroit » 05250 LE DEVOLUY

Les droits d'engagements devront être réglés par virement ou par chèque à l'ordre de Dévoluy Rallye Team.

Veuillez-vous assurer que le nom du concurrent ainsi que le titulaire du compte soit inclus comme référence sur tous les virements bancaires.

Le paiement validera l'inscription.

Nom de la banque : CR Alpes Provence

Adresse : Veynes

Titulaire du compte Assoc. DEVOLUY RALLYE TEAM

IBAN: FR76 1130 6000 6248 1136 3791 180

BIC: AGRIFRPP813

Aucune demande d'engagement par téléphone ne sera acceptée.

Si la demande d'engagement est envoyée par email, l'original, accompagné de tous les documents, devra nous parvenir au plus tard avec le règlement à la date de clôture des engagements.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures pour les 3 rallyes, dont 20 VHRS. Toutefois celuici pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés dans la limite de 130.

NOTA: Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente. Elles doivent être réceptionnées dans les délais. Celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe *3.1.5P.* ne seront pas acceptées.

Si au 24 Novembre 2025 le nombre d'engagés modernes est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision. Tout changement de véhicule dans le groupe et/ou la classe ne sera autorisé que jusqu'au 22 Novembre 2025 23h59.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1160 €.
- Base d'essais (shakedown) 60 € à rajouter au montant de l'engagement.
- Une réduction de 10% sera faite sur l'engagement si l'équipage complet est licencié à l'ASA des Alpes (hors base d'essais).

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :

- Chèque à libeller à l'ordre de **Dévoluy Rallye Team**
- Ou le virement avec le nom du concurrent
- Photocopie des permis de conduire des membres de l'équipage;
- Photocopie des licences des membres de l'équipage ;
- Photocopie de la 1ère page du Passeport Technique Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé.

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une <u>demande écrite par mail</u> parvienne à l'organisateur. <u>Aucun forfait donné par téléphone ou sans explications aux vérifications administratives sera pris en compte.</u>

La retenue sur les droits d'engagement sera :

- de 30% pour les forfaits reçus à partir du lundi 10 Novembre 2025 23h59;
- de 50% pour les forfaits reçus à partir du lundi 17 Novembre 2025 à 23h59;
- de 75% pour les forfaits reçus à partir du lundi 24 Novembre 2025 à 23h59; et ce jusqu'à la veille des vérifications - le jeudi 4 Décembre à 23h59.
- de 100% après le Jeudi 4 Décembre 23h59.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issu des vérifications administratives et techniques pour non-conformité de voiture ou non présentation des documents nécessaires.

*En cas de non-présentation des documents originaux aux vérifications, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

Le comité d'organisation fournira à chaque équipage :

- 2 panneaux de portière portant les numéros de course (Conformément à l'art 5.2.2.)
- 2 plaques de rallye portant le numéro de course,
- 1 sticker Assistance
- 1 plaque Assistance
- 2 numéros d'identification (Conformément à l'art 5.1.1.)
- 2 adhésifs « Reconnaissance » portant le N° de course (Conformément à l'art 6.2.6.)
- 2 badges « assistance »
- 1 carnet d'itinéraire (Road-Book)

3.2P EQUIPAGES

- 3.2.1P. Le port du Casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres avant le CH et après le Point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.
- 3.2.2P. Pendant toute la durée du Rallye, tous les concurrents, pilotes, ouvreurs et officiels devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité (copilote mineur).

ARTICLE 4P. VOITURE ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2 PNEUMATIQUES

Les couvertures chauffantes sont autorisées.

Il est conseillé, afin de pouvoir sortir du parc fermé le matin, un jeu de pneu neige (s'il a neigé dans la nuit).

Les pneus cloutés sont strictement interdits dans le parc fermé afin de ne pas endommager les peintures au sol fraîchement réalisées.

Une assistance sera <mark>dédiée</mark> à cet effet avant l'entrée dans le parc fermé

Le panachage (pneus secs à sculptures moulées avec pneus pluie) est autorisé.

4.2.1P. RÉGLEMENTATION DES PNEUMATIQUES CLOUTÉS :

Seuls les crampons à pointe unique cylindrique injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés.

Ils ne doivent en aucun cas traverser cette bande.

Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes :

- Diamètre maximum d'embase : 6,5 mm, tolérance comprise. Poids : 2 g.
- Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf : maximum 2mm.
- Hauteur totale du clou pointe comprise : 15 mm. Tolérance MAXI 0.5 mm.
- Densité d'implantation :

Aucun décimètre de la longueur de la bande de roulement considérée à son plus grand diamètre extérieur ne pourra recevoir plus de douze crampons, implantés au grès du concurrent, à l'exception d'une bande centrale de 47 mm qui doit rester libre.

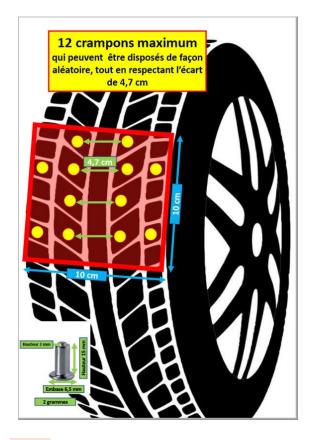
Les organisateurs se réservent le droit d'organiser des contrôles où bon leur semble et d'effectuer des prélèvements de crampons aux fins de vérifications.

Chaque infraction constatée entraînera une pénalisation de quinze minutes.

Le contrôle pourra être effectué en tout lieu, à tout moment, et comprendra les opérations suivantes :

- Relevé d'une empreinte de la bande de roulement.
- Prélèvement d'un clou aux fins de mesure.

IMPORTANT : Pour les voitures du Groupe R, se référer aux articles 260 et 261, sachant que l'épreuve, du fait de ses caractéristiques « hivernales », est assimilée à une épreuve « terre » pour les dimensions de roues autorisées.



4.2.2. Roues de secours

À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'1 minimum et de 2 maximum. Les roues galettes sont interdites.

4.2.3. Zone de chauffe de pneus (TYRE WARMING ZONE - TWZ)

Les spéciales seront dotées d'une zone de chauffe de pneumatiques indiquées sur le Road-book, située entre le CH d'entrée dans la spéciale et le départ. Un panneau d'entrée de zone "TWZ" ainsi que de fin de zone "TWZ End" seront positionnés sur le parcours.

Dans la TWZ, les équipages doivent pouvoir s'arrêter en cas de danger,

mais il est strictement interdit de s'arrêter délibérément et de rouler en sens-inverse et en marche arrière.

4.3P ASSISTANCE

Seuls les véhicules équipés du sticker « assistance » collé sur le pare-brise en haut à droite, fourni par l'organisation seront autorisés à pénétrer dans le parc (un seul véhicule d'assistance par véhicule de course).

La plaque « Assistance » ne donne en aucun cas l'accès au Parc. Nous comptons sur votre civisme pour respecter ce point de règlement, afin d'éviter toute surcharge en nombre de véhicules « parasites » dans le parc pour faciliter le déneigement et secours si nécessaire.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc prévu : La JOUE du LOUP : PARKING

Odycéa et près de celui des autocars.

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors de ce parc.

Un emplacement est prévu pour chaque équipage selon un plan prédéfini, qui vous sera communiqué en amont. Si vous n'êtes pas sur un des emplacements prévu par l'organisation une sanction pécuniaire sera appliquée (500€)...MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER CETTE ORGANISATION DU PARC.

- Les dimensions prévues sont de 6X6m
- Deux véhicules d'assistance (camping-car et/ou fourgon et voiture de course) seront autorisés dans cet espace de 6X6m.
- A défaut de dimensions données un emplacement de 6X6 m vous sera attribué arbitrairement.
- Précisez si vous voulez être à côté d'un ou plusieurs autres équipages.
- L'organisation ne fournira pas l'électricité aux concurrents dans le parc d'assistance.
- Chaque assistance doit prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lors de son départ.
- Une mini assistance sera prévue pour la base d'essais à Saint-Etienne en Dévoluy : un plan sera donné lors votre inscription pour la base d'essais.

4.3.2P. Zone de ravitaillement en carburant

Une zone de ravitaillement en carburant est située à : « Rue du pic de Bure » au BOUTARIQ 05400 MONTMAUR

Des mesures de sécurité appropriées doivent être prévues dans toute zone de ravitaillement.

A l'intérieur d'une ZR, seules les actions directement liées au ravitaillement de la voiture sont autorisées.

L'accès à cette zone ne sera autorisé qu'à 2 membres du Team porteurs du badge spécifique «Assistance». Ces 2 badges par équipage seront distribués lors des vérifications administratives. Pour accéder à la « ZR », ces deux membres du Team devront porter au minimum une combinaison type mécano (non synthétique, recouvrant complètement les bras et les jambes avec un col fermé) ainsi qu'une cagoule ignifugée du type « Chouette », de gants en cuir et de lunettes de protection.

Les bidons devront obligatoirement être en fer, les jerricanes en plastique sont interdits. Seront autorisés à pénétrer dans la zone de ravitaillement, les bidons munis de l'étiquette autocollante avec le numéro du concurrent.

Les téléphones portables doivent être éteints obligatoirement.

Le moteur doit être arrêté durant l'opération de refuelling.

Au cours du ravitaillement l'équipage sortira obligatoirement du véhicule.

La responsabilité du ravitaillement incombe au seul concurrent.

En cas de panne la voiture pourra être poussée en dehors de la ZR par l'équipage et/ou des officiels sans encourir des pénalités.

Les ravitaillements en carburant seront autorisés, dans les stations-services indiquées sur le road book comme « stations autorisées », sur le parcours uniquement pour les concurrents utilisant des carburants du commerce. Aucune présence du Team n'est autorisée, seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe. Dans ce cas l'adaptateur doit être à bord du véhicule si celui-ci est nécessaire. Après le ravitaillement les bidons entamés ou vide ne doivent pas rester sur le site.

Les Juges de Faits pourront être présents pour le contrôle de ces opérations.

4.3.3P Zone de montage des pneumatiques

Une zone est située à : « Rue du pic de Bure » au BOUTARIQ 05400 MONTMAUR

En complément du travail permis dans la zone de montage des pneumatiques, les concurrents sont aussi autorisés à monter tout l'éclairage auxiliaire dans cette zone.

Pour cela les deux membres de l'assistance autorisés dans cette zone peuvent y entrer avec un véhicule léger (-3,5T) et les outils nécessaires pour le montage des pneumatiques et l'installation de l'éclairage avec l'aide de l'équipage.

Dans la zone seul est autorisé le remplacement des 4 roues et le montage de la rampe de phare avec l'aide de deux mécaniciens avec le matériel de l'assistance prévu.

Toute autre intervention sur le véhicule est STRICTEMENT INTERDIT.

Des places seront attribuées.

Liste du matériel qu'il faudra prévoir dans le véhicule d'assistance : pour cette assistance : les badges assistance, Crics, 4 chandelles, 2 rampes et une clef dynamométrique, clef à chocs.

4.3.4P. Définition de l'assistance interdite :

- Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye.
- L'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés, pièces détachées, outils ou matériels autres que ceux transportés dans la voiture concurrente.
- Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériels sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance.
- Le transport ou la détention de carburant à bord de la voiture en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisées par le règlement, est strictement interdit.
- Intervention sur une voiture autrement que par un membre de l'équipage.

4.9P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le système devra être en fonctionnement tout au long du rallye. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront donnés lors des vérifications.

5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A

5.2P Publicité

Conforme au règlement standard F.F.S.A

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.1P DESCRIPTION

6.1.1 : Parcours

Le Rallye Hivernal du Dévoluy représente un parcours de : 396,080Km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de : 137,472 Km

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.: AGNIÈRES EN DEVOLUY: 10,179 Km (x1)

ES 2/3: LA BACHASSETTE: 24,252 Km (x2) ES 4.: SAINT DISDIER: 10,253 Km (X1)

ES 5/8: LES GILLARDES: 13, 279 Km (x2) ES 6/9: MERE-EGLISE: 13,868 Km (x2)

ES 7/10 : SAINT-ETIENNE EN DEVOLUY : 7,121 Km (x2)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire».

6.1.2 : SHAKEDOWN / BASE D'ESSAIS (sauf VHRS)

« Col du Noyer » : 3,735 Km

La participation à ces essais non chronométrés n'est pas obligatoire.

Ne pourront y participer que les concurrents ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques. L'équipage devra se présenter au départ au complet avec l'équipement règlementaire en épreuve spéciale.

IMPORTANT:

- -> Les concurrents font part de leur décision en cochant la case prévue sur la demande d'engagement.
- -> L'organisateur se réserve le droit d'annuler celui-ci en fonction des conditions météorologiques.
- -> De ce fait, pour garder à la base d'essais sa valeur d'essais, il sera exceptionnellement possible de signaler sa participation à l'organisateur au plus tard le Jeudi 04 Décembre 2025 à minuit, s'acquittant des droits d'inscription de 60€
- -> La liste des participants doit être fournie au directeur de course à l'ouverture des vérifications.
- -> Le nombre de passage est limité à 4.
- -> Un adhésif « base d'essais » devra être collé sur le pare-brise avant.
- -> Toutefois, après accord de l'organisateur, le co-pilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.1P: Le road book sera disponible, pour les concurrents régulièrement engagés,

A retirer au : Restaurant «Les Copains»

Un exemplaire du road book sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Les reconnaissances, hors dates et horaires autorisés, sont strictement interdites.

Le nombre maximum des passages est limité à 3. Le nombre minimum est d'un passage obligatoire. Le retour en arrière, ou le bouclage, sur le parcours des Epreuves Spéciales est interdit.

Pendant les reconnaissances seuls les 2 membres de l'équipage engagé sont autorisés à bord des véhicules.

A la fin des reconnaissances ES 1 et 5/8, le retour doit se faire EXCLUSIVEMENT par St DISDIER / GIERS -LE COURTIL. Ce qui fait reprendre en sens inverse l'ES 6/9 qui est donc autorisé par l'organisation.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique en pensant à préserver l'avenir du rallye. Les limitations de vitesses doivent impérativement être respectées conformément au Code de la Route.

6.2.6P

Dimanche 30 novembre & Jeudi 4 décembre	ES 2/3 : La Bachassette ES 5/8 : Les Gillardes ES 6/9 : Mère Eglise	De 8h00 à 18h00
	ES 1 : Agnières en Dévoluy	De 8h00 à 13h00
	ES 4 : St Disdier	De 13h30 à 18h00
	ES 7/10 : St Etienne en Dévoluy	De 8h00 à 15h00
	Base d'essais : Col du Noyer	De 15h30 à 18h00

	ES 2/3 : La Bachassette ES 5/8 : Les Gillardes ES 6/9 : Mère Eglise	De 8h00 à 18h00
Vendredi 5 décembre	ES 1 : Agnières en Dévoluy	De 8h00 à 13h00
	ES 4 : St Disdier ES 7/10 : St Etienne en Dévoluy	De 13h30 à 18h00 De 8h00 à 9h30
	Base d'essais : Col du Noyer	De 10h00 à 12h00

Deux (2) adhésifs portant le N° de course seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent obligatoirement être apposés sur le pare-brise avant en haut côté passager, sur la lunette arrière en haut au centre du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion sera prononcée.

6.7.P Tableau d'affichage officiel

Voir application SPORTITY.



7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.1P ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ est le suivant : V.H.C. – MODERNES – VHRS.

Le départ du premier concurrent moderne aura lieu 15 minutes après le départ du dernier concurrent du rallye V.H.C et ce, lors des 2 étapes.

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.1P Epreuves spéciales

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.3.P CONTROLES DE PASSAGE

7.6.1P Parc fermé

En raison de la spécificité et des contraintes météorologiques de ce rallye, la pose d'une protection sur le pare-brise avant du véhicule, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture sera tolérée dans les parcs fermés.

Il est demandé d'être vigilant à ne pas dégrader le revêtement du sol du parc fermé (nouvellement peint) en roulant au pas aussi bien en entrant qu'en sortant du parc.

8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Il sera établi : Un classement général, un classement par Groupe, par Classe, un classement Féminin et un classement Challenge « sans clous ».

9.1P Reclassement

Un reclassement sera effectué dans le temps imparti au parc de regroupement de Serres le samedi 6 décembre, en tenant compte du cumul des temps au classement scratch après l'ES 2.

10P. PRIX & COUPES

- ★ Tous les équipages à l'arrivée du rallye seront récompensés par des trophées.
- * Remise des prix Challenge « sans clous » conforme au règlement de ce Challenge.

- ★ Les 3 premiers équipages « sans clous » qui feront l'intégralité du rallye sans clous seront récompensés par ordre d'arrivée, selon le nombre de participants arrivés.
- ★ La remise des prix se déroulera à:

La Joue du Loup, le dimanche 07 Décembre 2025 sur le podium d'arrivée.

- ★ Les prix sont cumulables.
- ★ Les chèques seront envoyés à l'adresse indiquée sur le dossier d'engagement dans la semaine suivant le rallye (Merci de bien vérifier vos coordonnées pour l'envoi du chèque)

RECOMPENSES				
SCRATCH	1er	580 €		
	2ème	290 €		
	3ème	145 €		
FEMININ	1 à 3 ar	rivantes	+ de 3 arrivantes	
	1ère	240 €	240 €	
	2ème		120 €	
	De 1 à 2	Arrivants	De 3 à 5 Arrivants	6 Arrivants et +
CLASSE	1er	290 €	580 €	580 €
	2ème		290 €	290 €
	3ème			145 €

- **REMORQUES**: Pendant toute la durée du rallye, un parking, à accès réservé et gratuit est prévu pour les remorques. <u>Aucune remorque ne pourra stationner dans le parc d'assistance.</u>
- **DEPANNAGE**: En aucun cas, la responsabilité de l'organisation et/ou des services de dépannage ne sauraient être engagées lors des opérations de dépannage.

10.1P. REGLEMENT CHALLENGE "SANS CLOUS" 2 ET 4 ROUES MOTRICES

Le règlement du Challenge « sans clous 2 et 4 roues motrices » s'applique aussi bien pour le parcours de liaison que pour les spéciales.

Pneumatiques: tous les pneumatiques munis de clous sont interdits.

Un contrôle de conformité des pneumatiques sera effectué à tout moment de l'épreuve.

Identification du challenge : Un adhésif complémentaire relatif au challenge « sans clous » devra obligatoirement être apposé sur les voitures participantes. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de ce règlement sera traité par le Collège des Commissaires Sportifs.

Abandon du challenge : Possibilité de quitter le challenge sans clous à un parc de regroupement ou parc fermé après en avoir avisé un officiel en place.

Classement : Un classement et une grille des prix spécifiques au challenge seront réalisés pour les véhicules deux (2) et quatre (4) roues motrices (deux classements distincts).

Récompenses :

CHALLENGE SANS CLOUS	De 1 à 3 Arrivants		De 4 à 6 Arrivants	Plus de 6 Arrivants
	1er	290 €	290 €	290 €
	2ème		145 €	145 €
	3ème			72 €